



Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.36
Dossier traité par: Helena Åström Boss
Wabern, le 15 décembre 2021

MO-Express n° 2021 / 06

Rapport annuel 2021: mandat confié aux cantons Accord de prestations 2022: informations

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons par la présente à établir le rapport annuel 2021. Nous vous communiquons en outre des informations préliminaires concernant l'accord de prestations 2022.

Dépôt du rapport annuel 2021: mandat confié

Dans le cadre de la convention-programme 2020–2023 et de l'accord de prestations 2021, le service cantonal du cadastre doit prouver au service spécialisé, la Direction fédérale des mensurations cadastrales, qu'il a bien exécuté les prestations prévues et lui adresser le rapport annuel (cf. convention-programme, § 6.1) ayant valeur de preuve à cet égard.

Le rapport annuel 2021 est saisi sous la forme d'une enquête en ligne. Elle est disponible dès à présent en trois langues sous <https://findmind.ch/c/JBAV2021de> (en allemand), <https://findmind.ch/c/JBAV2021fr> (en français) et <https://findmind.ch/c/JBAV2021it> (en italien). Les données d'accès nécessaires seront envoyées par courriel séparé.

Nous avons par ailleurs créé un fichier PDF de l'enquête en ligne pour que vous puissiez bénéficier d'une vue d'ensemble la concernant: www.cadastre.ch/mo > Aspects juridiques & publications > Modèles & formulaires.

Veuillez prendre note des points suivants:

- Vous pouvez exporter le rapport annuel au format Word à tout moment (fonction «Exporter les réponses»).
- Vous devez clore le rapport annuel en activant la fonction correspondante «Terminer le rapport annuel». Plus aucune correction ne sera possible ensuite. A compter de ce moment, on considère que le rapport est transmis au service spécialisé qui peut lancer son analyse.
- Les extraits de la banque de données d'AMO (Administration de la mensuration officielle) nécessaires pour le rapport sont disponibles dès à présent. Nous vous prions de bien vouloir vérifier les extraits et d'entreprendre les éventuelles corrections ou modifications directement dans la banque



de données d'AMO, pour autant que ce soit possible. Vous voudrez bien transmettre à la personne responsable de votre canton les erreurs qu'il vous est impossible de corriger.

Par l'envoi du rapport annuel, vous confirmez que les extraits d'AMO présentés sont actuels et dénués de toute erreur. Les contradictions éventuelles doivent être explicitement signalées dans le rapport annuel. Pour mémoire, certaines informations telles que les indications relatives aux communes ou concernant la géomètre-conservatrice / le géomètre conservateur, mises à la disposition du public via le service en ligne Cadastralinfo (www.cadastre.ch/info), proviennent directement d'AMO.

Le rapport annuel en ligne doit être transmis le **lundi 31 janvier 2022 au plus tard**.

Nous vous ferons parvenir notre rapport d'activité, dans lequel nous prenons position sur votre rapport, dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre rapport annuel.

Accord de prestations 2022: informations

Le chapitre 2 de l'accord de prestations a été remanié pour l'accord de prestations 2021. Quelques remarques à ce sujet:

- Le lien avec la stratégie et le plan de mesures est plus clair avec les combinaisons de lettres et de chiffres repris du plan de mesures.
- L'accord de prestations complète, voire précise, la convention-programme. Les descriptions des mesures ne sont pas répétées dans l'accord de prestation. La convention-programme a été signée par les deux parties et s'applique de toute façon.
- Les objectifs très généraux ne sont pas non plus reproduits, par exemple A2 ou P2.
- Dans le rapport annuel, le degré de réalisation d'une prestation est toujours vérifié à la fois par rapport à la convention-programme et par rapport à l'accord de prestations.
- A ce jour, la base légale pour les projets prioritaires fait défaut et aucun financement n'est encore possible.
- Les mesures requérant le modèle de données DM.flex ne font pas non plus partie de l'accord de prestations 2022.

Les modèles pour l'accord de prestations 2022 sont disponibles en allemand et français sur www.cadastre.ch/mo > Aspects juridiques & publications > Modèles & formulaires à titre d'informations préliminaires.

La personne responsable de votre canton vous fera parvenir le texte du projet d'accord. Vous pourrez en discuter ensemble et le finaliser conjointement.

Le but est que les accords de prestations soient conclus pour la **fin mars 2022** au plus tard.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous remercions dès à présent de votre collaboration constructive et de votre esprit de coopération.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable de domaine

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF